



L'Edito...

Service public : En longue maladie !

Le dernier « traitement » des ministres avant les vacances de ce vendredi 31 juillet 2015, en une matinée très chargée, selon les médias, de nombreuses « pilules » ont été administrées, dont la « fameuse » réforme territoriale, comme elle est pudiquement nommée. Le premier ministre a notamment rendu son « ordonnance » sur le premier arbitrage des futures capitales régionales avec en affichage l'équilibre des territoires...

De nombreux acteurs de la société, dont beaucoup d'organisations syndicales, comme Solidaires I.D.D., n'acceptent pas le détournement du mot « réforme », réformes qui devraient avoir pour finalité l'amélioration des conditions de vie des citoyens et en premier lieu celles des plus démunis. Le discours officiel et de façade, médiatisé à outrance, visant à faire croire que toutes ces transformations de la société sont initiées dans l'intérêt de la collectivité, pour les citoyens, pour renforcer la proximité n'est pas acceptable. Il doit être combattu !

Nous pourrions néanmoins saluer le courage politique d'enfin annoncer pour la première fois la partie immergée de l'iceberg et qui, du fait du réchauffement climatique va en révéler d'autres telle que la destruction du service public dans le seul but d'économies et au détriment des missions régaliennes du service public. En effet, pour celles et ceux qui décodent les signaux, souvent galvaudés par des tournures journalistiques, l'heure est grave et Solidaires I.D.D. l'a, malheureusement, dit et écrit depuis longtemps.

Le protocole médicamenteux proposé ressemble à un traitement de cheval. A contrario, quelques professeurs émérites, sans être entendus, ont déjà souligné les contre-indications des prescriptions et proposé un remède adapté au diagnostic qui ne provoque pas d'effets secondaires, ni de phénomènes indésirables et qui protégerait la santé morale et physique des Français qui n'a pas de prix !

L'espoir étant l'élément indispensable dans les moments difficiles, et nous n'en manquons pas, Solidaires I.D.D. invite les fonctionnaires, véritables serviteurs de l'état, à ne pas courber l'échine, à résister aux mobilités, enrobées de fausses promesses, conséquentes de transferts d'implantations géographiques vendus politiquement comme isolés. Ce n'est en fait que la généralisation d'un processus de mobilité forcée prévu par la loi de 2009, du fait d'un dé-tricotage en règle du service public effectué par les gouvernements successifs.

Après avoir fusionné des pans des DRIRE, des DIREN et des DRE, d'un côté et le reste des DRIRE, l'inspection du travail et les DDPP de l'autre, en ayant vendu à des prix dérisoires le patrimoine immobilier qui abritait les services publics, bien de la collectivité, puis avoir pratiqué la « saignée » dans les effectifs de directions départementales interministérielles (DDI) depuis plusieurs années, c'est au tour des services régionaux (DREAL, DIRECCTE, ARS, Rectorat, chambres des comptes,...) regroupés ou non-recomposés de supporter les deux tiers des efforts de réduction d'effectifs, sur le moyen et long terme.

Les autres services de l'État qui n'étaient pas (encore) régionalisés comme Pôle emploi, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'agence de service et de paiement (ASP), la caisse des dépôts et des consignations (CDC) ou la banque publique d'investissement (BPI France) ne seront pas non plus épargnés et subiront aussi un grand « dégraissage ».

Solidaires I.D.D. souligne également que la contamination et la propagation de la rigueur en cours ne mettent pas à l'abri le secteur privé. Les soi-disant simplifications et économies d'échelles du service public que prônent les économistes favorables à la « libération des énergies » – sans contrôle et sans norme – sur les plateaux télé touchent notamment et actuellement la filière de l'alimentation.

Il convient ici également de souligner les revirements de la parole publique. A plusieurs reprises les ministres face au peuple nient connaître une décision de baisse d'impôt annoncée par le Président de la République.

Sommaire !

- Agents publics sacrifiés : appel à la mobilisation générale privé-public
- Suppression de l'IECSG
- Plan de requalification au MEDDE

INFO... !

Journée du 8 octobre 2015

Ces mêmes ministres qui indiquent que nos collègues de la Douane n'entreraient pas dans la réforme territoriale, puis d'annoncer du bout des lèvres que cela ne sera pas le cas.

Aussi, comment accorder du crédit à ces mêmes experts qui n'ont pas vu venir la crise des sub-primes, ni la crise financière planétaire du secteur de l'immobilier qui a impacté gravement l'économie globale à partir de 2008.

Après avoir sauvé les banques avec le FMI et les fonds européens, maltraité les peuples de la zone euro, le déséquilibre mondial et l'injustice sociale ont créé un rejet du monde politique par les citoyens. C'est une des raisons majeures de la perte de confiance des peuples, pour ne pas dire l'overdose et de leur détournement des urnes, faisant la part belle, notamment en France, à l'extrême droite.

Le comportement de ces mêmes créanciers qui font des profits éhontés sur le dos de celles et de ceux qui produisent la richesse par leur travail est moralement insupportable et économiquement insoutenable.

SAUF A VOULOIR LAISSER FAIRE, UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE !

A CHACUN-E DE NOUS DE L'IMPOSER.

C'est dans cet esprit que Solidaires appelle toutes celles et tous ceux qui, ensemble, veulent bâtir un autre avenir que celui qui nous est promis, à se faire entendre à la rentrée 2015 par toute action et sous toutes les formes quelles qu'elles soient.

Ne nous y trompons pas, l'enjeu n'est pas corporatiste : il en va de l'avenir des fonctions publiques d'Etat, territoriales, hospitalière et de l'équilibre de notre société. Toutefois, donner au préfet de région, par la charte de déconcentration du 7 mai 2015, la possibilité de faire fi des pilotages ministériels et évoquer la cohérence de l'action de l'état sur le territoire, cela ramène à la France du 19^e siècle. C'est bel et bien un enjeu fondamental de société qui nous concerne toutes et tous, non seulement en tant qu'agent-e-s des ministères mais aussi en tant que citoyen-ne-s, et usager-e-s de fait de nos différents services publics.

Dans l'attente du 4^{ème} congrès de Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable, le **24 septembre** prochain qui se tiendra dans le Gard à Gallargues le Montueux, où les adhérents sont conviés à s'inscrire, nous vous invitons à consulter d'ores et déjà sur notre site l'analyse de la situation à cette adresse : <http://solidairesidd.org>

Solidairement, Jean-Jacques HUET

AUTOMNE 2015 IL EST VENU LE TEMPS DE REAGIR !



Les 8 et 9 juillet 2015, le bureau fédéral de Solidaires Finances a décidé de mener des actions le 8 octobre 2015 auxquelles Solidaires I.D.D. s'associe totalement.

Le 8 octobre 2015

Tous unis, Mobilisons-nous

CELUI QUI COMBAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE COMBAT PAS A DEJA PERDU !

La volonté de démanteler davantage les 35 heures, à l'opposé d'une réduction du temps de travail nécessaire pour partager le travail entre toutes et tous et plus globalement de « simplifier » le code du travail en voulant donner la supériorité par rapport à la loi, des accords d'entreprise même inférieurs à cette dernière...



Tout cela démontre la volonté du gouvernement de casser tous les acquis sociaux collectifs, dans le privé comme dans le public.

Les dernières lois votées au service du patronat vont à l'encontre du partage du travail, des richesses. Elles alimentent le désespoir social dont se nourrit l'extrême droite et ses fausses solutions.

Les capitalistes nous coûtent cher, et ce sont les plus fragiles qui en paient le prix à travers les politiques d'austérité menées globalement dans l'Union européenne par les gouvernements et le patronat. La persistance d'un chômage de masse pour laquelle Valls et Hollande répondent par la poursuite des aides au patronat sans contreparties mais aussi un contrôle renforcé des chômeurs/ses !

Bercy Dispersé façon puzzle !

Service Public sacrifié ! Missions ventilées !

Personnels méprisés !

Dans la fonction publique, la politique régressive en matière de salaires (gel depuis 5 ans), d'emplois (suppressions massives dans des secteurs entiers), de conditions de travail liées à l'accumulation de réformes dans la santé, à la territoriale, dans l'éducation nationale (où la question des classes surchargées, des effectifs n'est toujours pas réglée...), obéit à une logique constante de réduction des dépenses publiques.



Construisons le rapport de force

PARCE QUE NOS LUTTES SONT LEGITIMES ET QU'ELLES TOUCHENT A DE NOMBREUX SUJETS DU QUOTIDIEN

Ces luttes ne cessent d'exister malgré les conditions durcies par le pouvoir en place et le patronat (atteinte aux libertés syndicales, aux droits démocratiques au travail), qui défendent leurs intérêts en réprimant.

C'est pour cette raison que Solidaires, au côté de la CGT et la FSU, appelle à une journée de mobilisation le 8 octobre 2015.

Pour renforcer le syndicalisme de transformation sociale et de lutte !
Pour faire face aux inégalités, aux injustices, à l'exploitation, aux exclusions, au désastre écologique... nous avons raison de nous révolter !

De ces révoltes, construisons l'avenir en renforçant le syndicalisme de luttes c'est choisir de se doter d'outils concrets pour échanger, décider ensemble et s'organiser.

L'été n'aura rien changé à la situation que nous vivons, dans un contexte économique et social toujours aussi désastreux.

**Pour tous, Syndicalistes et Agents,
la lutte continue !**





LA FIN DE L'IECSG (1)

« INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE COMPENSATION DE LA CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE »

Les feuilles de paie se mettent au régime

Alors que le point d'indice de la fonction publique n'a pas évolué depuis 2010, la retenue pour pension civile augmente, elle, chaque année. Elle est passée au 1^{er} janvier 2015 de 9,14 % à 9,54 %.

Suppression progressive de l'indemnité exceptionnelle



D'autres changements sont annoncés sur vos feuilles de paie

Cette indemnité bénéficiait aux fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998

Nom de code 200489 : elle apparaît sur votre bulletin de traitement avec ce n° 200489 : l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) s'inscrit chaque mois ou, selon les cas, dans certaines DREAL au mois de décembre.

Rappel : Le 13 avril dernier, la ministre de la Fonction publique a annoncé la suppression de l'indemnité compensatrice de la CSG versée aux fonctionnaires depuis 1997. « Créée il y a 18 ans, cette prime visait à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires lors de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la substitution CSG / cotisation d'assurance maladie ». (décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 qui abroge l'IECSG à partir du 1^{er} mai).

L'indemnité exceptionnelle est née du changement de cotisation sociale, en 1997, qui augmentait le taux de prélèvement de la cotisation sociale pour les fonctionnaires. Initialement, la cotisation maladie ne portait que sur le traitement brut indiciaire (la 1^{ère} ligne de la fiche de paie), alors que la CSG porte sur toute la rémunération (TIB, NBI, Indemnité de résidence, SFT, IAT, IFTS, ACF, IMT, prime de rendement). En conséquence le passage au tout CSG était pénalisant pour les fonctionnaires.

Actuellement, près de 960 000 agents dans les trois fonctions publiques bénéficient de ce mécanisme de compensation, créé pour neutraliser les pertes de salaire subies par les fonctionnaires touchant des primes, non assujetties aux cotisations, mais frappées par la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

CONCRETEMENT AU PROCHAIN CHANGEMENT D'ECHELON ...



Techniquement, afin de lisser l'impact de cette mesure, l'indemnité exceptionnelle sera d'abord remplacée par une « indemnité dégressive » **codifiée 1870 sur votre bulletin de traitement à partir du 1^{er} mai 2015** ; Dans un premier temps, d'un montant identique à l'indemnité exceptionnelle, elle sera ensuite dégressive, au prorata des augmentations dues aux prochains avancements (grade, échelon) et ce jusqu'à extinction ...

En fait, le solde de l'indemnité exceptionnelle compensatrice de la CSG **code 200489** sera calculé et versé sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015.

L'indemnité dégressive **code 1870** sera calculée et versée à tous les agents percevant antérieurement la 20489 à partir du 1^{er} mai et pour une majorité mensuellement.

LA FIN DE L'IECSG (2)

« INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE COMPENSATION
DE LA CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE »



Les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur à l'IM 400 bénéficient de l'ID, selon un montant mensuel inchangé au regard de l'IECSG, ils le conserveront de manière constante sur leur bulletin de paye, tant qu'ils n'auront pas atteint l'IM 400 ;

Le montant de l'ID est plafonné à un montant mensuel de 415 euros bruts. Par conséquent, les agents dont le montant mensuel de l'IECSG se situait au-delà de ce montant, (exemple : 499 euros bruts mensuels) verront leur ID ramenée à 415 euros bruts mensuels et cela à compter du bulletin de paye de mai.

Les classements dans un autre corps après une promotion ou la réussite à un concours, ainsi que les reclassements ne donneront pas lieu, en revanche, à une diminution du montant de l'ID.

Cette suppression n'interviendra que lorsque l'agent bénéficiera d'un avancement. La revalorisation salariale qui accompagne cet avancement sera de fait minorée de son montant.

Cela revient à dire que les fonctionnaires concernés par cette mesure lors d'un avancement d'échelon verront amputé celui-ci du coût de la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG.

Les agents ayant un indice majoré inférieur à 400 ne seront pas touchés par cette mesure

Double peine : un nivellement par le bas ? au nom de l'équité !

A quel titre : au titre de l'exemplarité, sous prétexte que tous les fonctionnaires ne la percevaient pas... C'est une mesure de régression sociale, de poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat que le gouvernement met encore en place.

Déshabiller Pierre pour habiller Paul

Un autre argument a été développé par la ministre pour justifier ce hold-up : les 500 millions d'euros économisés devraient être utilisés pour financer la réforme en cours de discussions sur les parcours professionnels et la nouvelle grille indiciaire (PPCR).

En clair, cette indemnité sera supprimée contre une vague promesse de revalorisation des traitements. Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2015 pour certains et décembre 2015 pour d'autres, de façon progressive, les agents verront disparaître de leur traitement des montants pouvant aller d'environ 100 euros annuels à plus de 2 000 euros : Cette mesure est loin d'être indolore !

La coupe est plus que pleine

Après le gel des salaires, depuis plusieurs années, cette nouvelle mesure va encore accélérer la dégradation des rémunérations des fonctionnaires.

Solidaires rappelle que le point fonction publique n'a pas été revalorisé depuis le 1^{er} juillet 2010 et que les ratios promus/promouvables sont tous à la baisse dans nos deux ministères (coté MEDDE et Finances.).

PLUS UN EFFET D'ANNONCE QU'UN PLAN AMBITIEUX ENVERS LES AGENTS !

PLAN MINISTERIEL DE REQUALIFICATION AU MEDDE ET MLETR (1)

SOLIDAIRES I.D.D. et la Fédération SOLIDAIRES ENVIRONNEMENT ont assisté à trois réunions relatives au chantier prioritaire des ministres du MEDDE et du MLETR, à savoir le Plan Ministériel de **REQUALIFICATION** Exceptionnel.

RAPPEL du CONTEXTE :

Ce Plan Ministériel de **REQUALIFICATION** Exceptionnel fait suite à un rapport d'audit du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), commandé dans le cadre de l'arrêt des missions ATESAT (assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) et ADS (application du droit des sols), sur la situation professionnelle des adjoints administratifs et des dessinateurs considérés comme des corps représentatifs de la catégorie C.

Les employeurs auditionnés ont estimé qu'une part importante des agents de catégorie C est en capacité d'occuper des fonctions de catégorie B.

Ainsi, les deux recommandations marquantes du rapport d'audit faisaient apparaître :

- La reconnaissance du potentiel, du niveau de fonctions et de diplômes de nombreux adjoints administratifs par un plan de requalification en catégorie B et la requalification au premier niveau de grade de la catégorie B des dessinateurs d'un niveau de qualification correspondant.
- Le souhait d'une mise en œuvre effective d'un continuum de carrière entre les deux corps de catégories C et B administratives.

Pour répondre au rapport d'audit du CGEDD, les ministres ont donc décidé de mettre en place un plan de **requalification** au profit des corps de SACDD (Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable) et de TSDD (Technicien Supérieur du Développement Durable) permettant une reconnaissance des acquis professionnels. Par ailleurs, ce plan est élargi à l'ensemble des catégories C du ministère (Adjoints Techniques des Administrations de l'État - ATAE, Experts Techniques des Services Techniques - ETST, Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'Etat - PETPE, Syndics des Gens de Mers - SGM). Sachant que les corps de l'environnement sont concernés par un autre dispositif (accès des Techniciens de l'Environnement - TE au NES) complété par un plan de requalification des ATE (Adjoint Technique de l'Environnement) en TE.

Personnel en attente
de promotion

Le plan de **requalification** concernera également la catégorie A, dans les corps des AAE (Attachée Administration de l'Etat) et des ITPE (Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat). Cette mesure se fera en re-pyramidant les différents corps de débouchés (SACDD et TSDD) et en permettant de satisfaire aux engagements pris lors de la suppression des emplois fonctionnels de chefs de subdivision à la création du NES de la catégorie B et du corps des TSDD.

La décision fut prise par le Secrétaire général du MEDDE et du MLETR à l'automne 2013 d'un plan de requalification de C en B et de B en A avec inscription du chantier « plan de requalification » à l'agenda social 2015.



RAPPEL des HYPOTHESES de VOLUMETRIE :

Ce Plan Ministériel de **REQUALIFICATION** Exceptionnel doit permettre, sur une période de 3 ans, la promotion de **2 150 agents** :

Requalification de C en B :

- Filière administrative AAE, SGM (soit un effectif global de 10 190) vers SACDD (effectif 6 357) **900 postes.**
- Filière technique Dessinateur, ETST, ATAE, SGM, PETPE (soit un effectif global de 12 143) vers TSDD (effectif 10 400) **600 postes.**
- Corps de l'environnement : ATE vers TE **150 postes.**

TOTAL : 1 650 postes.

Requalification de B en A :

- Filière administrative SACDD (effectif 6 357) vers AAE (effectif 2 982) **200 postes.**
- Filière technique TSDD (effectif 10 400) vers ITPE (effectif 5 400) **300 postes.**

TOTAL : 500 postes.

QUELLE ENVELOPPE BUDGETAIRE SOUHAITE DEBLOQUER LE MEDDE ET LE MLETR ?

La première estimation du plan serait d'un coût global de 2,70 millions d'euros.

Coût du plan de requalification de la catégorie C en catégorie B : 2,05 millions d'euros.

Coût du plan de requalification de la catégorie B en catégorie A : 0,65 millions d'euros.

***Nota** : coût pour le périmètre du budget général de l'Etat et hors requalification des ATE en TE prévu dans le chantier des personnels de l'environnement.*

Comment ce Plan Ministériel de REQUALIFICATION Exceptionnel sera-t-il mis en application ?

Les voies classiques (listes d'aptitudes) seront dites « boostées » et un examen professionnel spécifique sera mis en place. Les deux cas étant sans mobilité imposée.

Pour la requalification de C en B et de TSDD à ITPE :

En l'absence de mise en œuvre d'une liste d'aptitude « exceptionnelle », recours à une proportion majorée des corps de débouché (clause de sauvegarde), en utilisant les clefs de répartition prévues par les décrets statutaires lorsqu'elles sont définies.

- Pour permettre la mise en œuvre d'une partie du plan de requalification par la voie de la liste d'aptitude classique, en augmentant le volume.
- En conservant l'Examen Professionnel classique au 1^{er} niveau de grade pour tous les corps de débouché.





- En ayant la possibilité d'organiser en plus de la liste d'aptitude et de l'Examen Professionnel classique, un Examen Professionnel spécifique pour faire appel à ceux qui ne répondent pas aux critères de gestion de la liste d'aptitude et pour lesquels l'Examen Professionnel classique ne convient pas en termes d'épreuves.

PLAN MINISTERIEL DE REQUALIFICATION AU MEDDE ET MLETR (3)

A noter pour la requalification d'ATE (Adjoint Technique de l'Environnement) en TE (Technicien de l'Environnement), il faudra augmenter le volume de la liste d'aptitude classique et utiliser l'Examen Professionnel introduit à l'occasion du passage dans le NES de la catégorie B (***aujourd'hui, il n'y a pas d'Examen Professionnel pour la promotion à Technicien de l'Environnement***).

Pour la requalification dans le corps des attachés :

- Réticence de la DGAFP à porter la requalification des SACDD (Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable) vers le CIGeM des AAE, la création de ce dernier ayant conduit à doubler la clause de sauvegarde sur la période 2013-2015.
- Par ailleurs, cela conduirait à modifier pour tous les ministères ayant adhéré au CIGeM le volume des promotions en catégorie A par ces deux voies d'accès, ce que la DGAFP ne souhaite pas.
- Il conviendrait d'obtenir l'accord pour augmenter le volume de recrutement par le concours interne. Ce dernier serait ouvert à tous les fonctionnaires remplissant les conditions statutaires.
- Cela ne permettrait pas de promouvoir exclusivement les agents issus du MEDDE.

La nature des épreuves devrait valoriser les compétences spécifiques qui sont développées au MEDDE pour répondre à ses besoins.



L'AIGUILLON

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-JACQUES HUET
SECRETAIRE DE REDACTION : PASCAL MARIE
PERIODICITE : TRIMESTRIELLE ISSN : 1622 – 4736
NUMERO : SEPTEMBRE 2015

REDACTEUR EN CHEF : CHRISTINE LOUISOT
REDACTEURS : ANNIE ONYSZKIEWICZ – CHRISTINE LOUISOT
NUMERO DE CPPAP : 0203S05673
DEPOT LEGAL : SEPTEMBRE 2015

LE SYNDICAT SOLIDAIRES I.D.D. EST UN SYNDICAT PROFESSIONNEL
MEMBRE DES FEDERATIONS SOLIDAIRES FINANCES, SOLIDAIRES ENVIRONNEMENT ET DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES